

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-01-01
Séance du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Corentin LALLAU BAZIN, Virginie FREYNET TICHADOU, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Emilie VELLETAZ, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROC & Françoise BOISSET (13).

Etaient excusés : Gaétan DE GRACIA / **Pouvoir à Magali SEGARD** (1).

Etaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : mardi 23 janvier 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

Françoise BOISSET, arrivée à 20 heures 05 minutes, a pris part au vote à partir de la dernière délibération (n° 2024-01-04).

Bar-Restaurant « Le Saint Jean »

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant de la location de la licence IV a été fixé entre la commune et l'exploitant, avec convention de mise à disposition (*DCM n° 2020-01-07 en date du 18/02/2020*). Il propose de renouveler cette mise à disposition pour une période de 1 (un) an, du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
1 Emilie VELLETAZ	0	12

↳ **Fixe** le prix annuel de la location à 300 (*trois cents*) €, terme échu, pour la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ

